Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
027-282700020-20230616-ARCONC202335-AR
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 16/06/2023

centre de gestion de l'eure
fonction publique territoriale

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE L'EURE

ARRETÉ N° 2023 – 35 – CONC
PORTANT RENOUVELLEMENT DE LA LISTE D'APTITUDE DU CONCOURS D'ACCÈS AU GRADE D'AGENT DE MAITRISE

LE PRÉSIDENT DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE L'EURE

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;
Vu le décret n° 88-547 du 6 mai 1988 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux ;
Vu le décret n° 2004-248 du 18 mars 2004 fixant les conditions d'accès et les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des agents de maîtrise territoriaux ;
Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale ;
Vu le décret n° 2016-596 du 12 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale
Vu le décret n° 2020-1695 du 24 décembre 2020 pris pour l'application des articles 7 et 8 de l'ordonnance n° 2020-1694 du 24 décembre 2020 relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19 modifié par le décret n° 2021-140 du 10 février 2021 prorogeant l'application des dispositions relatives à l'organisation des examens et concours d'accès à la fonction publique pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19 ;
Vu l'arrêté 2022-31-CONC du 16 juillet 2022 portant renouvellement de la liste d'aptitude du concours d'accès au grade d'agent de maîtrise ;
Vu l'arrêté 2023-29-CONC du 8 juin 2023 portant liste nominative des candidats admis au concours d'Agent de Maîtrise - session 2023 ;
Vu les demandes de réinscription parvenues au Centre de Gestion de l'Eure ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : La liste d'aptitude d'accès au grade d'Agent de Maîtrise, mise à jour au 15 juin 2023, comporte les lauréats de la session 2023 ainsi que ceux de la session précédente remplissant les conditions d'inscription et compte 37 noms.
Sont inscrits sur la liste nominative, dressée par ordre alphabétique, les lauréats ci-dessous cités :

NOM	Prénom
ALEXANDRE	Jerome
AUDRAIN	Laurent
AUREGAN	Caroline
BOUTET	Frédéric
BOUTRAIS	Brice
CASTEL	Christophe
CHODORGE	Antoine
CLOAREC	Morgane
COGNARD	Henrick
COTTE	Cyril
COURTEILLE	Ludovic
DESGRANGES	Marine
DOUAY	Philippe
DOUCET	Bertrand

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
027-282700020-20230616-ARCONC202335-AR
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 16/06/2023

NOM	Prénom
DUFOUR	Geoffrey
DUSSAUX	Benjamin
EVREUX	Mickaël
FLAMBARD	Yannick
GORRE	Anthony
GUILLIN	Eddie
HOMMET	Mathias
KOZIK	Caroline
LEBATTEUX	Yannick
LEFEBVRE	Laëtitia
LEPOITTEVIN	Julie
MARTESI	Marie
MARTINEAU	Emilie
MINGANT	Betty
MOUILLARD	Frédéric
NIGAUD	Vanessa
PONCHANT	Christian
QUESNE	Pierre-Alexandre
RACINE	Adeline
ROUET	Jonathan
THIERRY	Romain
TROHAY	Camille
TRUPTIL	Sven

ARTICLE 2 : Cet arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen : 53, avenue Gustave Flaubert 76000 Rouen - Téléphone : 02 32 08 12 70, dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyens, accessible par le site www.telerecours.fr.

ARTICLE 3 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Préfet de l'EURE.

FAIT A ÉVREUX, le 15 juin 2023
Le Président

Pascal LEHONGRE

CENTRE DE GESTION DE LA FPT Département de L'EURE